

L'évaluation progressive des compétences orales au collège

L'évaluation des compétences orales au collège peut se concevoir de manière spiralaire et progressive en complétant et en augmentant les exigences d'un niveau à l'autre. Au cycle 3, l'accent est mis sur l'expression orale : la qualité de la langue française et les bases du vocabulaire scientifique.

Au cycle 4 les critères sont plus nombreux et diversifiés, les exigences augmentent de la cinquième à la troisième. Ainsi on attend d'un élève de cinquième qu'il comprenne le sujet mais sans être capable de donner des réponses aussi complètes qu'un élève de troisième. En troisième on évaluera la qualité de l'argumentation : l'objectif à atteindre étant la maîtrise le sujet pour fournir des réponses pertinentes au professeur / jury. La qualité de l'interaction sera évaluée en troisième de manière plus détaillée qu'en 5^{ème} et 4^{ème} mais elle ne peut pas l'être pas au cycle 3.